

CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme TALL
Mme HAMADOUCHE
Mme SOW
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
M. EL OUSTI
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
M. BOULHAMANE
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. VILLEMAIN
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à Mme SAKHO
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BULUT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

16 RH - Présentation synthétique du rapport social unique au titre de l'année 2022

■ Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un rapport social unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le Bilan social qui s'opérait tous les deux ans.

Le RSU permet d'apprécier la situation des agents de la collectivité et son évolution.

Au terme de la campagne 2022, clôturée au 2 février 2024, une synthèse des indicateurs de RSU a pu être générée par la plateforme dédiée gérée par le Centre de gestion de l'Oise. Elle est annexée à la présente délibération.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation synthétique du RSU au titre de l'année 2022, présenté en comité social territorial du 11 mars 2024.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 11 mars
Vu le document de synthèse ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-216001743-20240408-16_DEL_CM020424-DE



■ **Vote**

| | | | | |
|--------------|-----------|------------|-----------------|-------------------------------|
| Votants : 33 | Pour : 31 | Contre : 0 | Abstentions : 2 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|-----------------|-------------------------------|

■ **Décide Prend acte :**

Article 1^{er} : Prend acte de la présentation synthétique du rapport social unique de la ville de Creil au titre de l'année 2022.

CREIL, le 08 AVR. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

37/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr